

**CONDUITE DE CHARIOTS AUTOMOTEURS DE
MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE
CACES® R389 CATEGORIE (S) :**

2

OBJECTIFS :

- Former à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté .
- Apprendre et être capable d'appliquer les règles de sécurité tant sur le plan théorique que pratique.
- Préparer au certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®)

PERSONNEL CONCERNE :

- Tout personnel ayant à effectuer de la manutention ou du transport de charges au moyen d'un chariot automoteur à conducteur porté en sécurité.

PRE-REQUIS :

- Conducteur reconnu apte médicalement (depuis -1 an) à la conduite de chariot automoteur.

DUREE :

14 HEURES

VALIDITE :

- 5 ans

SANCTION :

- CACES® R389

MOYENS :

- Livret stagiaire
- Support vidéo
- Chariots automoteurs
- Plateau technique intérieur et extérieur

PROGRAMME THEORIQUE :

- Identifier les rôles des différentes instances et organismes de prévention : Inspecteur du travail, CARSAT, médecin du travail, organisme de contrôle technique...
- Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et la responsabilité qui en découle.
- Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leur limite d'utilisation.
- Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction : groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...
- Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositif de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.
- Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur.
- Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.
- Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge et en déduire les conditions de stabilité frontale du chariot.
- Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction : protège conducteur, bouclier, dossier de charge, réglage du siège, EPI nécessaires...
- Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.
- Connaître les règles de circulation et les règles de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.
- Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot.
- Identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention.
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

CATEGORIE 2

Chariots tracteurs et à plateau porteur (de capacité inférieure à 6000 kg)

E.P.I.: Gants de manutention, chaussure de sécurité, lunettes de protection et tenue de travail.

MOYENS : Plusieurs chariots tracteurs et à plateau porteur de catégorie 2, plateau technique, exercices divers et variés, différents types de sols, formateurs compétents et expérimentés.

PROGRAMME PRATIQUE :

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste,
- Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage, avec le porteur, avec au minimum une remorque pour le tracteur, et arrêter le chariot en position de sécurité,
- Circuler en charge et s'arrêter sur un plan incliné,
- Effectuer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité).
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

VALIDATION DE LA FORMATION :

En application de la recommandation R389, chaque candidat ayant satisfait aux tests théoriques et pratiques se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®).